

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com  
charge : pec@mupras.com  
engagement de statut : adhesion@mupras.com

Conformément à l'article 109-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 9613

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

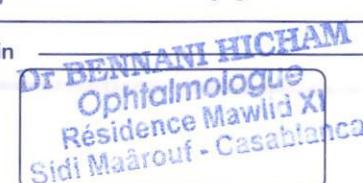
Nom & Prénom : AIT ITENMOU LAN CEM

Date de naissance :

Adresse : Hay Yassmina 126EM n 33 Casablanca

Tél. : 0661 26 50 42 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation : 27/03/2023

Nom et prénom du malade : QUENZOZ FATIMA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : NICIE DE REFRACTION

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 31 MAR 2023

Signature de l'adhérent(e) : AIT ITENMOU LAN CEM



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/12/2023			300.00	Dr BENYAHIA HASSAN Ophthalmo Résidence Mawlid Sidi Maârouf - Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-B Optic Opticien Optométriste 3 Rue Riquibate - Casablanca Akram Daali Inpe : 065032633	27/12/2023					300.00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX

D      H      G      B

ODF PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		MONTANTS DES SOINS
H	G	H	G	
25533412	21433552	00000000	00000000	
00000000	00000000	00000000	00000000	
D	B	35533411	11433553	

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

D      H      G      B

CŒFFICIENT DES TRAVAUX		DATE DU DEVIS		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور بناني هشام

Docteur L. BENNANI Hicham



Dr BENNANI HICHAM  
Ophthalmologue  
Résidence Mawlid XI  
Sidi Maârouf - Casablanca

Ophthalmologue

Echographie - Laser - Angiographie  
Chirurgie de la cataracte aux U.S

Ordonnance

Casablanca, Le: 27/03/2023

GUE N 2022 FATIMA

V.Loin

OD:  $(90^\circ - 1.75) + 0.75$

OS:  $(104^\circ - 0.60) + 1.00$

ADD: + 2 DDC

PROGRESSIF. ORMA-AR + MONTRIE

M-A-D OPTIC  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rabbaté Cosa

Dr BENNANI HICHAM  
Ophthalmologue  
Résidence Mawlid XI  
Sidi Maârouf - Casablanca



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 725315

Casablanca, le: 30/03/2023

Mme / Mr : Guénouz Fatima  
Dr. Benyamin Hicham

	VL	VP-Add
OD :	$(95 - 1,41) + 0,41$	
OG :	$(104 - 0,50) + 1,41$	
Monture		
Progressif		
600,-	DH	

	VP-Add
OD :	+ 2,00
OG :	
Verres	
Progressif	
3200,-	DH

Total à payer: 3800,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Emais Nihal

Chnit sent Dr. h.c. S

Cachet et signature

**Akram Daali**  
Inpe : 065032633

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36  
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123  
ICE: 002642590000069